



# CFE-CGC UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 6 place d'Alleray

75505 Paris Cedex 15

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : [secretariat@cfecgc-ft-orange.org](mailto:secretariat@cfecgc-ft-orange.org)

## Commission de Suivi du 15 Février 2010 de l'Accord de mise en place du Perco - Plan Epargne Retraite Collectif –

### 1) Les chiffres.

Nombre de collaborateurs qui ont effectué des versements dans le Perco :

- 2008 : 57 828
- 2009 : 47 746

Nombre de collaborateurs qui ont un Perco :

- 2008 : 62 484
- 2009 : 65 318

Répartition en 2009 :

- Perco piloté : 24 %
- Perco libre 51,5 %
- Mixte : 24,5 %

Montant et encours :

- Montant en 2009 : 314 334 218 euros.
- Encours moyen en 2009 : 4813 euros. Il était de 3093 euros en 2008.

### 2) L'analyse.

Durant 2009, le Conseil de Surveillance du Perco a travaillé pour une sécurisation des avoirs. Cette demande de sécurisation a été réalisée aussi bien dans le sens d'une gestion des alertes en cas de crise, que dans une nouvelle répartition des avoirs. Cependant force est de constater que moins de salariés ont effectué des versements entre 2008 et 2009. Ceci pour trois raisons principales :

- Moins de pouvoir d'achat.
- Une diminution de la Participation et de l'Intéressement :
  - o Participation de 307 millions versée en 2009 à la place d'une participation de 345 millions versée en 2008.
  - o Intéressement de 153 millions versé en 2009 à la place d'une participation de 194 millions versé en 2008.
- Un abondement insuffisant de la part de l'entreprise. Un abondement maximal de 600 euros avait été versé en 2009 alors que la législation permet à l'entreprise d'effectuer un abondement pouvant aller jusqu'à 5489 euros. La direction estime toujours qu'il n'y a pas de relation entre le montant de l'abondement et les versements des salariés. A vous de juger !

.../...

En 2009 un abondement de 24 860 167 a été versé. A comparer avec celui de 2008 qui était de 31 938 571. Individuellement cela faisait 600 euros par personne pour chaque année mais en montant global, l'entreprise a réussi à faire des économies. Elle aurait pu en profiter pour augmenter l'abondement.

La participation reste la première source d'alimentation du Perco. Cependant en 2009 les collaborateurs ont débloqué 44 % du versement de la participation de l'année. Nécessité du pouvoir d'achat oblige.

Entre 2007 et 2009, 13 % des sommes versées par l'entreprise, dans le cadre de la Participation et de l'Intéressement, vont dans le Perco.

Sur 2009, les collaborateurs qui ont effectué un versement volontaire en plus d'une partie de la participation et de l'intéressement ne sont que 402. Les versements volontaires restent un bon indicateur pour suivre l'implication dans la constitution d'un capital pour la retraite. D'ailleurs la majorité des sorties par les salariés qui prennent leur retraite (68 % des sorties du Perco) se font en capital et non pas en rente viagère. On ne peut pas penser à une rente avec un capital de 4813 euros.

### **3) Le bilan.**

Alors quel bilan ?

Le Conseil de Surveillance a effectué des avancées dans la sécurisation et l'offre proposée aux salariés. A cela il faut ajouter les nombreux points bilans effectués avec les gestionnaires des fonds.

Cependant la faiblesse des abondements n'encourage pas les collaborateurs à effectuer des versements qui donnent un sens à une rente viagère. D'où les demandes de la CFE CGC / UNSA d'augmenter l'abondement. Derrière cette demande se dessine la véritable question de la responsabilité de l'entreprise dans la constitution d'un capital retraite pour ses salariés.

Si le Perco évolue et se perfectionne, il n'en demeure pas moins fragilisé par la faiblesse des abondements. C'est pour cela que l'entreprise se doit d'avoir une réelle volonté politique pour en faire un véritable levier.

La CFE CGC / UNSA vous informera au fur et à mesure des prochaines négociations pour le nouvel avenant du Perco.